

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUILLET 2013

Présents : Mmes, MM. Jean-Michel VILLAUME, Gérard SCHARPF, Martine PEQUIGNOT, Gilles LAZAR, Claude STEVENOT, Maryse GIROD, Fernand BURKHALTER, Dominique VARESCHARD, Dahlila MEDDOUR, Patrick PLAISANCE Adjoints- Mmes MM. Jean-Pierre FIGINI, Roland HABRAN, Jean-Jacques JOLY, Danielle BOURGON, Roland GAUTIER, Patrick PAGLIA, Philippe BELMONT, Elisabeth CARLIN, Patricia BURGUNDER, Sabine DUC, Sylvie CANTI, Sandrine PALEO, Chantal GRISIER, Flaviana DE MURCIA, Yves MERA, Rémy BANET, Alain BILLEREY, Conseillers.

Excusés : Mmes MM. Bernard LITTOT, Patricia TOURDOT, Leila SCHOTT, Mehdi MAZAGHRANE, René BEHRA, Monique RAPIN

Procurations :

M. Bernard LITTOT à Mme Sabine DUC

Mme Leila SCHOTT à M. Gilles LAZAR

M. Mehdi MAZAGHRANE à M. Jean-Michel VILLAUME

M. René BEHRA à M. Yves MERA

Mme Monique RAPIN à M. Alain BILLEREY



Le Député-Maire ouvre la séance à 17H30 en invitant l'Assemblée à se prononcer sur l'acceptation de deux rapports complémentaires, le premier portant sur **le schéma régional d'électromobilité tandis que le second porte sur l'établissement d'un diagnostic du réseau assainissement.**

Le vote est unanime pour un examen en fin de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance est accepté à défaut d'observation.

Jean-Michel VILLAUME aborde ensuite le premier point de l'ordre du jour relatif à **l'approbation du compte rendu annuel pour les délégations de l'Eau, de l'Assainissement, du crématorium et du chauffage urbain.** Il invite **Claude STEVENOT – Adjoint à l'Urbanisme et Développement Durable** à présenter succinctement les documents propres à l'Eau et à l'Assainissement, tout en soulignant la présence de M. MINOT et d'un de ses collaborateurs au titre de la Société VEOLIA.

M. STEVENOT évoque les principaux éléments statistiques qui marquent le service de l'Eau, parmi lesquels on peut remarquer que **les achats d'eau à Champagny ont augmenté de près de 50%. Le rendement a ainsi chuté à 64% alors que nous frôlions les 80% les années précédentes.**

M. MINOT de VEOLIA explique que l'hiver rigoureux à été marqué en février 2012 par des températures négatives extrêmes. Ces dernières ont provoqué des mouvements de terrains entraînant des fuites qui ont été difficiles à repérer à défaut d'une sectorisation suffisante du réseau. **C'est ainsi que 14 fuites ont été réparées en 2012 contre guère plus de 5 habituellement.**

Le représentant du délégataire fait remarquer que ces achats complémentaires d'eau à Champagny sont assumés par la délégation qui gère à ses risques et périls l'exploitation du service. Il s'en suit qu'il n'y aura aucun impact sur le prix de l'eau.

Vis-à-vis de la qualité de l'eau, **M. MINOT** insiste sur les **3 000 analyses réalisées annuellement**, ce qui fait de l'eau l'aliment le plus surveillé en France. Il insiste plus particulièrement sur la potabilité de l'eau à Héricourt, même si d'un point de vue physico-chimique elle peut être jugée quelque peu agressive. C'est la raison pour laquelle un investissement doit être prévu pour une usine de reminéralisation.

A ce propos, **le Député-Maire** fait remarquer **qu'une enveloppe de 800 000€** a d'ores et déjà été provisionnée. Il poursuit en indiquant que le contrat d'affermage confié à VEOLIA a été bien négocié, rappelant que le tarif de l'eau avait baissé de 10% alors que les taxes augmentaient de leur côté. **Jean-Michel VILLAUME** déclare que la Ville peut être satisfaite du service.

Le bilan 2012 relatif au service de l'Eau est approuvé à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions de l'Opposition Municipale.

Claude STEVENOT poursuit par les mêmes éléments statistiques relatifs cette fois-ci **au service de l'Assainissement**, ce dernier bénéficiant également aux villages de Vyans le Val, Tavey, Trémoins et Verlans.

En 2012, ont dénombré 3 241 abonnés au système collectif, sachant que 50 implantations relèvent d'un assainissement individuel de type fosse septique. Les consommations d'eau ayant subi la taxe d'assainissement représentent 417 469 m³, soit une baisse sensible par rapport à 2011.

Concernant le rendement de la station d'épuration, **M. MINOT** fait remarquer que pour ce qui concerne celle d'Héricourt, **le taux d'abattement de la pollution est de 90%**. On peut donc être satisfaits d'un fonctionnement de qualité des deux stations, même si pour celle de Bussurel les normes sont beaucoup plus simples compte tenu de sa taille.

Rémy BANET – Conseiller Municipal d'Opposition, demande comment la conformité des rejets de la station d'épuration a pu baisser de 16 points entre 2011 (100%) et 2012 (84%) ; Il demande également la raison des écarts de volumes d'eaux parasites entrants entre 2011 et 2012 que M. STEVENOT parlait de réduire « mais ses efforts n'ont pas porté leurs fruits ».

M. MINOT fait remarquer que sur 24 bilans obligatoires, VEOLIA en a réalisé en fait 26, soit 1 tous les 15 jours environ. Sur ces 26, 3 se sont révélés non-conformes compte tenu du fait que le traitement des nitrates et du phosphore est peu efficace par période de grand froid, là encore les températures de février 2012 sont à incriminer. Quant aux écarts de volumes d'eaux parasites, **M. MINOT** évoque une fuite qui a été décelée dans une conduite d'assainissement qui traverse la rivière. En outre il évoque les volumes provenant également des communes partenaires.

Le Maire note qu'au regard de l'importance des eaux parasites, cette situation justifie pleinement l'étude qui sera proposée en fin de séance. Il rappelle en outre que la Ville a déjà dépensé 1 million en investissement pour rendre étanche au maximum le réseau mais que malheureusement tout n'a pas été traité.

Claude STEVENOT poursuit par le compte-rendu financier de la délégation.

Sur ce point, **M. MINOT** souligne que les éléments de calcul des frais de personnel sont fonction des clés de répartition définies par le siège de la société. Il soutient toutefois qu'il n'y a pas eu de changement quant aux effectifs présents à Héricourt. Il fait remarquer qu'une négociation de contrat avec le fournisseur d'électricité a abouti à une baisse conséquente du coût de cette énergie.

Patrick PLAISANCE – Adjoint à la Culture, s'adressant à M. MINOT déclare : « *on a bien compris que vous preniez des risques, mais vous n'allez pas nous faire pleurer* ». Il remarque que la diminution des frais de personnel est importante alors que le personnel est toujours en même nombre à Héricourt. Il s'interroge donc par rapport à la clé de répartition.

M. MINOT confirme que le personnel n'a pas diminué sans pouvoir toutefois expliquer dans le détail les critères de répartition qui relèvent du siège de la société.

Le Maire pour sa part fait remarquer que l'essentiel du contrat d'affermage qui a été signé avec VEOLIA, est de pouvoir compter sur une station et un système d'épuration qui fonctionnent bien.

Yves MERA – Conseiller Municipal d'Opposition, demande si le contrat initial comportait une clause exigeant de VEOLIA un bilan social, faute de quoi la Ville ne peut questionner le concessionnaire à ce sujet. « *Un manque de souci social regrettable au départ.* »

Le Maire répond que le contrat se borne à évoquer l'efficacité du service, quant au bilan social annuel, cet élément n'a pas été évoqué.

La présentation du rapport sur l'Eau et l'Assainissement se termine par la visualisation d'une facture type de 120 m³. **Le prix de l'eau TTC/m³ ressort à 3,20€ au 01/01/2012.**

Le vote donne lieu à 3 abstentions de l'Opposition Municipale.

* * * * *

Gérard SCHARPF – Premier Adjoint, poursuit par **le rapport annuel 2012 du crématorium** dont le contrat de gestion a été confié aux Pompes Funèbres HOFFARTH, le contrat ayant pris effet au 1^{er} juillet 2007 pour une durée de 26 ans.

1 319 crémations ont été réalisées en 2012 contre 1 403 en 2011. Sur l'origine des personnes décédées, 15% sont de Haute-Saône, 82% du Doubs et du Territoire de Belfort et 3% d'Héricourt. Les cendres sont remises aux familles à 92%, le pourcentage restant faisant l'objet d'une dispersion au jardin du souvenir.

La structure d'Héricourt compte 3 employés et au titre de l'année 2012, la Société a procédé au réaménagement des bassins extérieurs, à la sonorisation du hall d'accueil et à l'amélioration de l'accès au jardin du souvenir. Le délégataire envisage dans les années à venir un rebriquage du four et l'adjonction d'un deuxième four pour les cercueils de grande dimension.

Concernant les tarifs des crémations, ils se situent à 471€ en 2012 sachant que l'indice d'évolution contractuel a fait passer ce montant à 485€ pour 2013.

Gérard SCHARPF avant de terminer son intervention, fait remarquer que la mise aux normes du système de filtration devrait intervenir avant 2018.

Le Maire pour sa part, insiste pour que l'on obtienne du délégataire, la réalisation de nouvelles places de stationnement.

Flaviana DE MURCIA – Conseillère Municipale, relevant que les travaux pouvaient entraîner une fermeture du four, s'interroge quant à l'incidence financière de cette situation au regard du prix de la crémation. Il lui est répondu par la négative, tout en lui précisant que les crémations seront dirigées vers Sausheim et non pas Besançon.

Danielle BOURGON – Conseillère Municipale déléguée au Pôle Energies Renouvelables, pour avoir rencontré M. MICHAUD – Responsable du site, fait état des efforts réalisés par la société en termes environnementaux : bassins en circuits fermés, désherbage manuel etc... Elle note que la structure est parfaitement intégrée aujourd'hui dans l'espace.

Gilles LAZAR – Adjoint au Sport et à la Citoyenneté, se félicite de l'intégration environnementale du bâtiment. Quant à l'éventualité d'un deuxième four, le nombre de crémations enregistré aujourd'hui constitue la limite haute de la capacité du four actuel. L'Adjoint au Sport note que les lieux sont respectés puisqu'aucune dégradation n'est déplorée. Il qualifie de « réussi » cet investissement structurant.

* * * * *

Le Premier Adjoint poursuit par **le contrat COFFELY qui porte sur le réseau de chaleur** et donc de la chaufferie bois du quartier Maunoury. Le contrat a été confié pour 15 ans à ladite société à compter du 1^{er} avril 2005.

Sur les éléments statistiques, 4 213 MWH ont été vendus, soit l'équivalent de 384 logements. L'énergie bois a été utilisée à 87,8%, le solde étant généré par le gaz. Ce taux de couverture de plus de 60% permet aux usagers de bénéficier d'une TVA réduite.

La consommation annuelle de bois représente 2 327 tonnes, sachant que les panneaux photovoltaïques produisent de leur côté 4 101 KWH. Le raccordement des immeubles publics situés autour de l'école Grandjean a été l'élément phare de la saison passée et a permis d'augmenter les volumes de chaleur livrés. Malgré cela, la délégation est toujours en déséquilibre avec une perte de 33 630€ pour l'année 2011/2012, alors que ce montant était de 27 964 la saison précédente.

Une facture théorique de chauffage pour un logement de type F4 ressort à 451€ en 2012 contre 437€ en 2008.

Rémy BANET déclare « *tous les ans c'est la même chose : la Ville perd de l'argent avec cette chaufferie bois, constamment déficitaire depuis 8 années, alors que nous en sommes déjà à la moitié du contrat. Cette installation devait être bénéficiaire, mais on joue de malchance. Tous les ans, on se dit qu'elle sera bénéficiaire l'an prochain. Je note que les achats de bois augmentent, les achats de gaz diminuent, mais que le tout reste tristement déficitaire.* »

Gérard SCHARPF répond que le délégataire ne peut pas nous quitter du jour au lendemain.

Jean-Michel VILLAUME ajoute que le raccordement de la nouvelle école de musique et de La Cavalerie devrait permettre à COFFELY de retrouver un équilibre l'an prochain.

Soumis au vote, le rapport recueille 3 abstentions de l'Opposition Municipale.

* * * * *

Fernand BURKHALTER – Adjoint à l'Urbanisme, au Logement et à l'Intercommunalité, présente ensuite **le compte-rendu annuel de la concession qui a été confiée à la SOCAD en ZA de la Craie** arrêté au 31 décembre 2012. Il rappelle que la SOCAD est concessionnaire de la Ville sur un projet global de 61 614 m². Faisant état de l'avancement de la commercialisation, il indique que la première opération du lotissement s'est soldée par la signature de deux compromis fin 2012, sachant qu'à ce jour deux actes de vente ont été signés et 8 compromis actés.

L'Adjoint à l'Urbanisme rappelle que pour dynamiser l'opération, la Ville a souhaité réduire le prix de vente des parcelles tout en assumant l'incidence financière. Ces derniers ont été fixés à 70€ HT/m² contre 82,96€ préconisés au départ par l'opérateur. La SOCAD de son côté a souscrit un emprunt de 1 400 000€ pour équilibrer l'opération.

Yves MERA demande si l'avance de 450 000€ consentie par la Ville est remboursable et comment, la SOCAD qui a fait un emprunt du montant de son déficit n'en n'ayant plus besoin.

Fernand BURKHALTER répond que tant que le bilan est équilibré l'avance est remboursable, mais cette dernière peut très bien être transformée en participation si le bilan fait apparaître un déséquilibre.

Le compte-rendu annuel au concédant portant sur l'année 2012 est approuvé compte tenu de 3 abstentions de l'Opposition Municipale.

* * * * *

Le Maire évoque ensuite **la réhabilitation du site du Pâquis** qui a fait l'objet d'une convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, cette dernière ayant été désignée comme maître d'ouvrage de l'opération de réhabilitation. Pour lui permettre d'agir, elle doit disposer de l'ensemble des propriétés foncières et à ce titre il est proposé de lui céder à l'euro symbolique, **l'emprise communale qui est composée de deux surfaces bâties soit au total 4 486m² ainsi que le terrain attenant pour 38,62a. Tout confondu, ce patrimoine a été estimé par France Domaine à 289 513€.**

Yves MERA déclare « *vous ne tenez aucun compte de l'estimation des Domaines ; et ce n'est pas un bâtiment mais toute une série d'immeubles que la CCPH acquiert à l'euro symbolique, les uns après les autres, sans rien payer à la Ville. Il doit y avoir une gestion écossaise à la CCPH, et cela ressemble à un air de cornemuse : du vent. Je préfère en jouer moi-même.* »

Jean-Jacques JOLY à l'adresse de M. MERA lui déclare « *vous avez fait raisonner de magnifiques notes au Fort du Mont Vaudois, je propose que vous veniez jouer de la cornemuse à l'inauguration du Tissage.* »

Au moment du vote, l'Opposition se déclare opposée au projet. **Jean-Michel VILLAUME** fait remarquer que l'euro symbolique se justifie par le fait que la CCPH va porter entièrement un projet qui bénéficiera forcément à la Ville au niveau fiscal.

* * * * *

L'Adjoint à l'Urbanisme poursuit par la **régularisation d'une vente de terrain au profit des Epoux AMGHAR**, les intéressés s'étant appropriés 37 m² de surface communale. Cette situation a été décelée au moment du transfert de l'emprise des anciens courts de tennis à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt. Les intéressés ont accepté de régulariser au prix fixé par France Domaine à savoir 20€/m².

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions de MM. MERA, BANET et BEHRA.

Le Premier Adjoint évoque ensuite **la proposition de rétrocession dans le domaine public de la voie et des réseaux créés dans le cadre du lotissement « les Piffieux »** par la société FONCIERE RESIDENCES. Le procès-verbal de constatation de la bonne exécution des travaux ayant été établie, rien ne s'oppose à une reprise dans le domaine public à l'euro symbolique, toutes les charges étant supportées par le lotisseur d'origine.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions de l'Opposition Municipale.

* * * * *

Le Député-Maire à propos du dispositif d'emplois d'avenir, rappelle que la Ville s'est engagée à hauteur de 6 contrats dont 5 sont effectifs à ce jour. Souhaitant accentuer l'implication de la Ville dans cette politique, il propose d'ajouter deux autres emplois d'avenir, l'un dans le domaine du sport et l'autre dans le secteur administratif.

Gilles LAZAR, tout en confirmant son vote positif, déclare qu'il n'y a pas lieu de créer des illusions car le chômage augmente. Les Collectivités Territoriales font des efforts, mais les entreprises licencient par ailleurs. L'Adjoint au Sport estime qu'il y a lieu de s'attaquer à la finance.

Danielle BOURGON, tout en soulignant que les emplois d'avenir « ne sont pas la panacée », estime pour sa part que 3 ans d'activité salariée appuyée d'une formation « *c'est mieux que rien* ».

Le vote recueille l'unanimité compte tenu de 3 abstentions de l'Opposition Municipale.

* * * * *

Le Député-Maire poursuit par **la cession d'un immeuble communal situé 7 rue du Groupe Scolaire** affecté jusqu'à présent en logement mais qui est libre actuellement de toute occupation. La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt s'est déclarée intéressée par cet immeuble qui jouxte la salle de restauration scolaire et qui de ce fait lui permettrait d'accroître la capacité d'accueil des enfants. Le premier étage permettrait en outre de reloger un artisan du Tissage du Pâquis. **Bien que les Domaines aient estimé le bien à 155 000€ HT, la CCPH demande un effort à la Ville et propose une transaction sur la base de 100 000€.** C'est sur cette dernière base que le Maire propose de délibérer, le vote étant acquis à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions de l'Opposition Municipale.

* * * * *

Gérard SCHARPF évoque ensuite **l'attribution d'une servitude de passage au profit de ERDF pour le raccordement en souterrain du réseau électrique haute-tension, afin de constituer une installation de secours pour l'hôpital Médian** en cours de construction. Le terrain communal concerné se situe derrière le stade stabilisé à proximité de la Lizaine. ERDF versera une indemnité spécifique de 1€ une fois pour toute.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions de MM. MERA, BANET et BEHRA.

* * * * *

Martine PEQUIGNOT – Adjointe aux Finances, présente au débat quelques modifications **budgétaires sans incidences financières.** Il s'agit principalement de régulariser des imputations dans le budget principal et le budget bois.

Le vote est unanime, l'Opposition s'abstenant.

* * * * *

Gérard SCHARPF poursuit par **la protection des zones de captages de l'eau prélevée dans le milieu naturel de Champey/Saulnot** et qui sert à 50% environ à l'alimentation en eau potable des héricourtois. Les zones de captages doivent répondre à une stricte réglementation en termes de protection et dans un premier temps, il y a eu lieu de les repérer en faisant appel à un géomètre. Son intervention a révélé que les parcelles dont nous étions propriétaires ne concordaient pas toujours à la réalité sur le terrain. Le géomètre s'est donc livré à un travail approfondi qui se solde aujourd'hui par certains échanges avec la Communes de Champey. La délibération consiste à autoriser le Maire à la signature de l'acte notarié.

Le vote recueille l'unanimité compte tenu de 3 abstentions de l'Opposition Municipale.

Poursuivant dans le domaine de l'eau, **le Député-Maire** informe les Elus que **le Syndicat des Eaux de Champagny** auprès duquel nous nous approvisionnons en eau à hauteur de 50% environ, **a entamé une négociation en vue d'obtenir une augmentation du prix du m3 vendu à la Ville**. Il s'en suit en effet, que le tarif imposé aux adhérents du Syndicat a évolué au cours des dernières années dans des proportions beaucoup plus fortes que le prix de l'eau vendu aux communes clientes dont Héricourt fait partie. Une rencontre a eu lieu avec les représentants de Champagny et les Elus héricourtois membres du comité de pilotage. **Alors que la position du syndicat aurait engendré 70% d'augmentation du prix de vente, les négociations ont permis d'aboutir sur une évolution raisonnable planifiée sur 4 ans. C'est ainsi que d'un prix de 0.405€ en 2013, une évolution de 0.05€/m3 s'appliquera de 2014 à 2017.**

Le Député-Maire propose d'accepter la signature d'un avenant avec Champagny sur cette base.

Rémy BANET demande si la convention va jusqu'en 2017 ? « *car d'ici-là, nous aurons de l'eau venant des nouveaux forages et le problème sera réglé.* »

Jean-Michel VILLAUME répond que pour ce qui est de la suite, « *on y travaille d'ores et déjà* ».

* * * * *

Gérard SCHARPF expose ensuite que **le marché à bons de commande portant sur les travaux de voirie, arrivent à son terme et qu'il y a lieu de procéder à son renouvellement**. Il est proposé de lancer l'appel d'offres sur la base de **2 000 000€ TTC pour une période de 4 ans**. Le délai s'exercera à compter de l'établissement du premier bon de commande. Aucun seuil n'est fixé à l'année afin d'avoir plus de souplesse dans la mise en œuvre des travaux de voirie.

Le vote est unanime, les 3 membres de l'Opposition Municipale s'abstenant.

* * * * *

Le Premier Adjoint poursuit par **la convention à intervenir avec l'Etat sur l'utilisation des sirènes d'Héricourt et de Bussurel, ceci dans le cadre du système d'alerte et d'information des populations**. La convention rappelle que les sirènes d'Héricourt et Bussurel sont la propriété de l'Etat, sachant que la Ville doit assumer le raccordement et le fonctionnement électrique des installations. Ladite convention porte sur une durée de 3 ans.

Yves MERA questionne : « *pourquoi faut-il passer chaque fois par l'Etat pour un dispositif local ? La République prend-elle les francs-comtois pour des idiots ? Cela me rappelle l'article 8 de la loi de 1905 portant séparation des églises et de l'Etat, le seul à être vraiment discuté à l'Assemblée Nationale, qui partage l'autorité sur les cloches catholiques entre l'Etat, les communes et les paroisses. Ces cloches ont été rendues obligatoires partout en Gaule sur ordre de Saint Vital, pape de 657 à 672. On aboutit à une situation confuse aux termes de laquelle la séparation n'est pas totale.* »

Gérard SCHARPF répond que la gestion des risques est doublement portée par le Maire et l'Etat, notamment en cas de catastrophe naturelle.

Le Maire fait remarquer que la sécurité reste une des missions régaliennes de l'Etat.

Roland GAUTHIER – Conseiller Municipal délégué aux affaires de Byans pour sa part relate certaines plaintes de riverains de la Mairie au regard de la mise en route de la sirène chaque jour à 12H00.

Jean-Michel VILLAUME répond qu'il n'a jamais reçu de pétition à ce propos.

Gilles LAZAR déclare que l'Etat doit se donner les moyens pour informer la population en cas de problème.

Gérard SCHARPF fait remarquer qu'il est bien prévu que la population reçoive en son temps une information sur les modalités d'information par voie de sirène.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (MM. MERA, BANET et BEHRA).

* * * * *

Dominique VARESCHARD – Adjointe à l'Education, présente ensuite **une demande de subvention déposée par l'école E. Grandjean portant sur l'organisation d'une classe de**

découverte dont le coût total s'est élevé à 11 079€. Compte tenu de nos critères de répartition, **une somme de 772,41€ peut être versée à la coopérative scolaire de l'école E. Grandjean.**

Fernand BURKHALTER précise que le Conseil Général apporte une aide complémentaire aux familles qui peut aller jusqu'à 200€ par enfant.

Le vote est unanime.

* * * * *

Roland GAUTHIER en sa qualité de conseiller municipal délégué aux affaires de Byans, rappelle le programme d'aménagement de la rue de Verlans dont une première tranche de travaux a été réalisée l'an passé, essentiellement pour remettre à niveau le réseau d'assainissement. **La tranche 2013 porte sur les trottoirs et la voirie proprement dite**, sachant que la couche de roulement est de la compétence du Conseil Général. S'agissant d'une voie départementale, la Ville doit toutefois participer à ces travaux estimés à **46 234€**, à hauteur de **18 715€**. A ce titre, une convention doit intervenir avec le Département pour sceller cet accord financier.

Gérard SCHARPF fait remarquer que nous avons la chance d'avoir pu confier nos travaux à la même entreprise qui effectuera le revêtement pour le compte du Conseil Général.

Jean-Michel VILLAUME adresse d'ailleurs ses remerciements au Conseiller Général du secteur pour son intervention sur ce dossier.

Yves MERA pour sa part, déclare que pour remercier le Conseil Général de sa générosité, l'Opposition votera ce rapport.

Le vote est unanime.

* * * * *

Gilles LAZAR – Adjoint au Sport et à la Citoyenneté, rappelle la demande de subvention qui a fait l'objet d'une délibération lors de la séance du 08 avril dernier concernant **l'extension du mur d'escalade à la Halle des Sports Marcel Cerdan**. Il informe l'Assemblée que le contenu de cette délibération doit être revu, pour intégrer des critères imposés par le Conseil Régional vis-à-vis de l'aide apportée aux équipements sportifs. En effet, ce dernier définit son intervention en fonction du taux de participation des élèves du lycée. **Une nouvelle délibération intervient donc pour rappeler l'occupation horaire annuelle de chaque utilisateur et présenter une nouvelle fois le plan de financement.**

Martine PEQUIGNOT souligne que la Région a en effet révisé sa fiche de procédure. Notre demande passera à la Commission Permanente de septembre prochain pour une aide à hauteur de 50%.

Le vote recueille l'unanimité.

* * * * *

L'Adjointe aux Finances poursuit par **la révision annuelle de la taxe sur l'électricité** dont le taux évolue en fonction de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac. Par rapport à l'indice d'origine de 2009, l'augmentation sur 3 ans se situe à 5,47%.

Yves MERA fait la déclaration suivante : *« le prix de l'électricité augmente de 30% en cinq ans. La taxe municipale étant couplée à ce prix, elle augmentera dans la même proportion. Or, l'électricité ne compte que pour la moitié dans la facture ; le reste, ce sont des taxes. Bientôt, les gens ne pourront plus payer leur électricité ; que feront-ils ? L'accroissement indiciaire est déjà énorme ; nous votons contre l'augmentation du taux de l'indice. »*

Le vote est majoritaire compte tenu de 3 voix contre de l'Opposition Municipale.

* * * * *

Sur proposition du **Député-Maire**, l'Assemblée adopte la **transformation d'un emploi de rédacteur en un emploi d'attaché à effet du 1^{er} août**, ceci suite à l'inscription sur la liste d'aptitude d'un nos agents au titre de la promotion interne.

Le rapport est acquis à l'unanimité compte de 3 abstentions (MM. MERA, BANET et BEHRA).

Jean-Michel VILLAUME relate ensuite les relations établies avec la Société BC PROMOTION, laquelle avait envisagé de réaliser un programme de 63 logements au lotissement « la nature en Héricourt ». Devant une pré-commercialisation infructueuse, **la possibilité d'édifier un foyer logements destiné aux séniors a été évoquée en partenariat avec HABITAT 70 et l'association ELIAD**, cette dernière étant pressentie pour assurer la gestion du futur établissement. ELIAD a toutefois conditionné son engagement à **la réalisation d'une étude de faisabilité qu'elle se propose de mener pour un montant de 7 000€.**

Afin de faire avancer ce projet, il est proposé que la Ville assume la maîtrise d'ouvrage de l'étude, sachant que BC PROMOTION participera à hauteur de 3 000€ et la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt pour 2 000€. Il restera donc à la charge de la Ville 2 000€ et il est demandé à l'Assemblée d'autoriser le Maire à engager cette prestation.

Rémy BANET demande ce qu'est un logement PLS (Prêt Locatif Social) ?

Le Maire répond qu'il s'agit de logements intermédiaires qui se situent au-dessus des logements sociaux traditionnels en termes de montant de loyer.

Yves MERA intervient « *je me pose la question de l'utilité d'une étude de faisabilité alors que l'opération est déjà décidée, financée, subventionnée. N'est-il pas trop tard ?* »

Jean-Michel VILLAUME répond que l'étude devra fixer le nombre et la typologie de logements ainsi que le niveau de services qui pourraient être proposés aux résidents, sachant qu'il n'est pas question d'espace médicalisé ou EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

Gilles LAZAR souligne l'importance de cette étude car il y a lieu de ne pas se tromper vis-à-vis de l'offre qui sera faite à des personnes qui commencent à perdre leur autonomie sans être dépendantes. L'Adjoint au Sport et à la Citoyenneté se félicite du partenariat parapublic, le secteur privé ne suffisant pas pour le portage d'un tel projet.

Fernand BURKHALTER fait remarquer que ce type de logements permet à des personnes âgées d'être rassurées. Il estime que la Ville comble un retard si on en juge par les structures présentes dans d'autres communes de même catégorie. Quant à la consistance des appartements, l'Adjoint à l'Urbanisme pense qu'il s'agira plutôt de studios d'une surface de 25 à 35 m².

Rémy BANET indique « *je suis aussi intéressé que vous par ce projet. Mais le Gouvernement vient d'augmenter la TVA sur les emplois à domicile, qui passe au 1^{er} juillet de 7% à 19,6%. Ma Mère, âgée, ne pourra plus suivre.* »

Jean-Michel VILLAUME à propos de l'augmentation du taux de TVA, fait remarquer que celle-ci est ciblée sur certains services à la personne, comme le jardinage. Le projet de foyer logements répond à un besoin. Le rendu de l'étude est prévu en octobre prochain, ce qui permettra une programmation et un démarrage des travaux en 2014.

Yves MERA ajoute : « *je vois que vous avez déjà les conclusions de l'étude de faisabilité. A quoi sert-il de la faire maintenant ?* »

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions de l'Opposition Municipale.

* * * * *

Le rapport portant sur les décisions prises par le Maire depuis la dernière séance de Conseil Municipal en vertu de sa délégation de l'Assemblée, ne donne lieu à aucune observation.

* * * * *

Dominique VARESCHARD – Adjointe à l'Education, expose **les difficultés rencontrées par le Collège Pierre et Marie Curie à propos de la Dotation Globale Horaire** qui tend à diminuer à partir du moment où les effectifs retenus par l'administration sont souvent en-deçà des prévisions. Les enseignants et les parents d'élèves ont adopté une motion lors du conseil d'administration du 25 juin dernier, et **il est proposé que l'Assemblée vienne appuyer cette démarche auprès du Rectorat.**

L'Adjointe à l'Education ajoute cependant, que depuis la réunion du Conseil d'Administration, la Dotation Globale Horaire aurait été toutefois revue à la hausse.

Jean-Jacques JOLY – Conseiller Municipal, fait remarquer que cette situation est récurrente depuis au moins trois ans et que les Elus doivent se mobiliser autour de l'Etablissement Scolaire et des parents d'élèves, pour obtenir plus de moyens et éviter des classes surchargées en effectifs.

Gilles LAZAR attire l'attention sur la baisse des résultats au Brevet des Collèges au sein de cet établissement et note l'implication forte des parents autour des revendications en termes de moyens. Il estime que le Ministre doit entendre le message.

Jean-Michel VILLAUME souligne pour sa part les moyens supplémentaires dégagés par l'Etat, tout en insistant sur le fait qu'il n'y a eu aucune fermeture de classe sur le pays d'Héricourt cette année. Il insiste plus particulièrement sur l'effort budgétaire qui a été fait au niveau national en termes de formation des enseignants.

Yves MERA déclare « *je vois que la critique est systématique chez vous, quel que soit le Gouvernement en place. Pourtant le budget de l'Education Nationale est conséquent ; c'est même le premier budget de l'Etat...où va l'argent ?* »

Danielle BOURGON estime qu'il y a lieu de se battre autour de ce dossier, l'action menée au Lycée Louis Aragon ayant porté ses fruits, puisque la dotation globale horaire a augmenté de 26H.

Le projet de motion donne lieu à un vote qui recueille l'unanimité compte tenu des 3 abstentions de MM. MERA, BANET et BEHRA.

* * * * *

Au titre du premier rapport complémentaire, le Député-Maire présente à l'Assemblée le projet porté par la Préfecture de Région, visant à l'**implantation d'infrastructures de bornes-recharges pour les véhicules électriques**. Le Préfet de Région propose aux collectivités territoriales qui le souhaitent, **d'être associées à un groupement de commande pour l'acquisition et la pose de bornes**, ceci pour les besoins internes de la collectivité mais aussi pour le grand public.

Jean-Michel VILLAUME propose de s'inscrire dans ce dispositif, sachant qu'une borne pourrait être implantée aux ateliers municipaux et deux autres mises à disposition du grand public Place Brossolette et Place de l'Europe.

Gérard SCHARPF est proposé pour siéger à la commission du groupement de commande, il pourrait être suppléé par Patrick PAGLIA.

Rémy BANET demande si les bornes seront pourvues d'un monnayeur à carte bancaire et qui paiera l'énergie ?

Le Maire répond que l'utilisateur devra évidemment s'acquitter d'une redevance, la Collectivité n'ayant pas à supporter les frais d'électricité.

Yves MERA déclare « *je fais une remarque sur la forme : faute de toute estimation chiffrée, voter ce rapport revient à vous signer un chèque en blanc...la République jacobine centralise tout et prend les francs-comtois pour des incapables.* »

Le vote est acquis à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions de l'Opposition Municipale.

* * * * *

Le second rapport complémentaire à l'ordre du jour vise à **autoriser le Maire à lancer une étude diagnostic du réseau d'assainissement** pour répondre aux exigences de l'Agence de l'Eau, ce qui permettra en outre de repérer l'origine des eaux claires parasites qui perturbent encore les capacités opératoires de la station d'épuration. Le Député-Maire rappelle que les communes de Tavey, Trémoins et Verlans sont raccordées au réseau héricourtois, tout comme Vyans le Val dépend de Bussurel.

Le coût du diagnostic est estimé à environ **80 000€ HT** et est susceptible de bénéficier d'une aide de 50% de la part de l'Agence de l'Eau.

Rémy BANET pose la question suivante : « *les villages payeront-ils au prorata du cubage parasitaire ?* »

Le Maire répond par l'affirmative.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions de l'Opposition Municipale.

Au titre des questions diverses, **Yves MERA** prend la parole :

« Monsieur le Maire, en lisant le dernier numéro du magazine municipal, j'ai eu un choc en tombant à la page 4 sur une photo de l'intérieur du dojo d'Héricourt. Visiblement, les fenêtres ne sont pas aux normes car les appuis qui devraient être à 1,50m du sol pour raison de sécurité, sont trop bas. De ce fait, les tatamis devront être écartés des murs de 2m, ce qui ne laissera de place que pour un seul tatami à l'étage. A quoi servent les études de faisabilité pourtant fort onéreuses, si les normes légales restent ignorées ? De plus, il semble que le devis initial soit largement dépassé. Veuillez nous dire où en est la dépense concernant cette réalisation en cours d'achèvement. Par ailleurs, en lisant votre texte, j'ai été surpris d'apprendre (mais c'est sûrement une coquille) que les élèves des écoles primaires y auront des « activités solaire » (sic sans accord). Auriez-vous des relations en projet avec l'Ordre du Temple Solaire ? »

Gérard SCHARPF, à la demande du Maire, répond que les tapis sont implantés de telle sorte qu'ils laisseront un couloir d'environ 1m de large entre le mur et le tatami. De ce fait les fenêtres n'ont pas à respecter une hauteur d'appui de 1,50m. Quant aux travaux supplémentaires, le Premier Adjoint fait remarquer qu'à ce jour les avenants ne représentent que 1,21% du coût du marché initial, sachant qu'ils sont imputables en grande partie aux fondations spéciales.

Jean-Michel VILLAUME pour sa part, fait remarquer à M. MERA qu'une visite des locaux a été organisée la semaine dernière et que les Elus qui étaient présents n'ont eu que des compliments par rapport à cet équipement pour lequel nous avons eu des financements forts honorables.

Gilles LAZAR note que le niveau de dépassement du budget est insignifiant et qu'il n'y a pas lieu d'inquiéter les héricourtois.

Le Maire déplore que l'Opposition ne soit pas présente aux réunions de chantier le samedi matin, ce à quoi **Yves MERA** répond « M. le Maire, les subventions sont des impôts ! Le samedi nous travaillons. Nous ne sommes pas à la retraite. »

* * * * *

Jean-Michel VILLAUME commente ensuite une fiche récapitulative, portant sur la **Dotation de Solidarité Urbaine**, remise à chaque Elu. Cette dotation **a augmenté de 16%**, ce qui montre bien qu'Héricourt n'est pas une ville si riche que cela, puisque placée à **la 74^{ème} place des villes les plus pauvres**. Cette aide complémentaire de l'Etat marque une volonté nationale de corriger les inégalités. Le fonds de péréquation intercommunal et communal étant également un levier puisque **le bassin communautaire percevra cette année 220 000€ à ce titre**.

* * * * *

Sur le calendrier des manifestations présenté aux Elus en fin de séance, **Patrick PLAISANCE** estime que l'on aurait pu inaugurer le dojo le même jour que le Forum des Associations, ce à quoi **le Député-Maire** répond par la négative.

Patrick PAGLIA soulève une erreur de date concernant la Fête du Château qui aura lieu en fait les 7 et 8 septembre prochain.

La séance est levée à 20H15.

Le Député-Maire
Jean-Michel VILLAUME